

## Impliquer les jeunes dans le processus psychothérapeutique

J'évoque l'accompagnement d'enfants et de jeunes, issus de familles chaotiques, à transactions violentes, insécuries.

Ils se sont souvent auto-proclamés soignants de leurs parents.

Ils se sont accordés à des parents dépendants.

Ces enfants *trouvent* des réponses à leurs besoins entre les cris, les coups, quelques moments d' « amour » (abusifs) de leurs parents.

La vigilance que les enfants exercent sur les parents en est la condition.

Les difficultés qu'ils présentent créent un appel d'interventions dans la famille. Un appel d'air bien précieux y entre alors que la porte est souvent fermée.

Le symptôme entretient cette rencontre qui vient au secours des parents. Les enfants sont rarement remerciés pour le sacrifice qu'ils font d'eux-mêmes.

Là, ils sont allés au plus loin qu'ils le peuvent. Ils sont placés et poursuivent leur « job » à distance.

Le symptôme est devenu une condition de survie, pour eux et leurs parents.

S'impliquer dans une relation thérapeutique est une trahison, un abandon présentant un risque de perte de l'objet d'attachement.

Un risque de perte des gratifications reçues pour ces sacrifices. Comme une perte de réponses à la question du sens de leur existence, une réponse aux questions existentielles.

Accepter une relation d'aide est donc menaçant.

Ils n'y arriveront qu'avec l'assentiment des parents.

Pour ces familles, ces jeunes, il ne peut y avoir du soin que s'ils se sentent relayés dans leurs missions et que s'ils expérimentent le fait que leurs parents acceptent les équipes soignantes. Ils ont pour cela besoin d'expérimenter que dans cette rencontre les parents ne sont pas menacés.

L'empathie, le non-jugement seront mesurés par les enfants qui nous donneront le signal qu'ils nous font confiance dans notre tentative de les relayer.

Ils protègent leurs parents depuis qu'ils ont expérimenté leur capacité à les distraire de leurs souffrances.

Ils n'entendaient pas ces manifestations de leurs parents comme problématiques.

Plus tard, l'école, la fréquentation d'autres familles, si elles sont possibles, permettront aux enfants de prendre conscience que tout ne va pas si normalement

que ça à la maison.

Mr et Mme Y se marient. Elle vient de quitter le père de K, un « ami » de bourlingue de Mr Y.

Drogues et alcool, délinquances, marginalités génèrent un climat violent.

Ensemble, ils ont 2 filles. L'ainé, K, a éprouvé le danger permanent qui hante la famille.

Les rapports avec les grands-parents sont hostiles voire violents.

K est donc seul « en soin » de sa famille.

Mr Y attribue à K la responsabilité des événements, « il me provoque » déclare M Y qui en arrive à hurler « c'est lui ou c'est moi ». Mme Y, reste coite, sous emprise de Mr Y. Elle ne protège pas son fils. Si elle le faisait, elle en prendrait une.

Mme D se rend avec son ainé dans les services sociaux, l'y dépose et signe une demande d'abandon qu'elle obtiendra. Il sera placé sous l'autorité d'un conseil de famille.

A l'adolescence, J. relaye son frère. Des scarifications, fugues... lui permettront d'obtenir le placement pour elle et ses soeurs. Lourde responsabilité qu'elle paye des souffrances qu'elle s'inflige.

Le choc subi par les parents les amène à accepter une guidance familiale. Mr Y, qui a été hospitalisé à plusieurs reprises à la suite de violences sous effets de produits, jusqu'à la contention physique qui dura plusieurs jours. Il cesse toutes consommation. Il garde une gestuelle, un langage qui font de lui un homme craint, décrit comme un monstre.

Après plusieurs rencontres, dont deux en présence des enfants, les relations de couple se réorganisent. Mme Y. commence à cadrer son mari. Il s'en remet à elle.

L'ainée accepte des entretiens individuels avec un psychothérapeute. Sa soeur de 12 ans continue à craindre la famille.

C'est lors d'une rencontre avec l'ensemble de la famille, après que j'ai remercié l'ainée des sacrifices, des blessures qu'elles s'est infligés, même si je trouve injuste qu'elle ait du en passer par là, que sa soeur puisse dire qu'elle a encore peur du projets de recomposition familiale, qu'elle n'y croit pas encore.

C'est la contenance expérimentée dans ces rencontres qui a permis à cette petite de dire que la sécurité n'est pas suffisamment établie pour un retour en famille.

Ces rencontres se poursuivent et un service spécialisé accompagne des temps restreints passés au domicile de la famille.

On le voit dans ce processus, c'est l'expérience de rencontres sécurisées avec un signal positif des parents, « allez-y, vous pouvez parler comme nous » qui permet aux enfants d'entrer dans une relation soignante.

---

L'association SOS Petits Princes, AG ET CA, constitués de parents d'enfants placés accompagnent des familles coincées dans des rapports de forces avec les services sociaux.

Les TS restent le bras armé des Juges qui « leur ont volé » leurs enfants.

Cet accompagnement se fait avec des parents-relais, ayant eux-mêmes des enfants placés.

Rencontres mensuelles parents/pro Cfr Annexe

La famille Z, 6 enfants placés à l'ASE chez 6 AF différentes. Deux des enfants manifestent des troubles anxieux. Il est dit qu'ils ne sont pas prêts à un retour au foyer. L'instabilité du couple dénoncée dans les enquêtes sociales antérieures sont essentiellement liées aux troubles du comportement du père en lien avec l'alcool, entre autre, quelques séjours d'hospitalisations ont permis qu'il maintienne une période d'abstinence satisfaisante.

Ils ont un rapport belliqueux avec le service de suivi de placement. Il subsiste de la frayeur de l'éducatrice qui est en charge de ce suivi, et le couple se replie parfois dans des positions paranos. Toutes approches de travail sur une recomposition familiales semblent vouées à l'échec.

Nous invitons le couple à participer à nos rencontres parents/pro.

Découvrir et modifier nos représentations des professionnels, briser la glace, recevoir de professionnels la validation de notre point de vue... sont quelques réponses de parents à la question de savoir ce qu'ils « trouvent » dans ces rencontres avec des professionnels.

Des cadres de l'ASE, des éducateurs(trices) d'AEMO, de services d'accueil, d'association de parrainage, un avocat et un thérapeute familial ... participent activement avec beaucoup d'émotions à cette rencontre dans un climat serein et sûr.

Ces partages montrent à souhait la nécessité de rencontres où les regards se croisent et prémunissent professionnels et familles d'actes de soumission nourrissant des

ressentiments, des représentations des missions qui auront pour effet un allongement des mesures de protection lourdes comme le placement.

Parallèlement je reçois le couple durant plusieurs mois. Le dragon, c'est ainsi que Mr Z nomme ce qu'il ressent, ce qu'il se sent être et qu'il craint, perd de sa voix au cours des relations parents/pro.

C'est en s'exprimant au milieu des professionnels, quand ceux-ci touchés le remercie de son témoignage, que Mr Z expérimente sa capacité de s'exprimer, sans devenir violent.

Dans la rencontre à trois, Mr Z se laisse envahir par la tristesse, il pleure et accepte le soutien que son épouse et moi lui apportons. Le dragon est apprivoisé et fait place à un enfant touchant.

Lors de rencontres avec les enfants, ceux-ci découvrent un père, un homme fort de ses émotions de tristesse, fort de l'expression de ses regrets d'avoir effrayé ses enfants. L'ainée s'approche de lui et l'enserre, il verse une larme qui n'échappe pas aux autres enfants. La sécurité s'installe petit à petit.

Depuis plusieurs années, ils vivent des moments d'affection, de sécurité, d'amour chez des AF qui ont accepté de se laisser apprivoiser et qui ont permis l'attachement. Il est donc question d'aborder autours de séances suivantes le processus de deuil qui s'engage pour tout ce petit monde. Père, mère, 6 enfants et 6 AF.

Processus qui tiendra compte du rythme de chacun. Une enfant peinant à l'idée de quitter « sa tata » ira jusqu'à faire des cauchemars dans cette période troublante. Une AF probablement attachée et en difficulté de se réjouir que bientôt cette petite descendra de ses genoux.

S'ajoute les difficultés générées par l'inter-institutionnalité. Proche de la pédo-psy du CMP, l'AF d'une petite lui fait part de ses signes d'inquiétude. Le médecin adresse un courrier au magistrat qui répond par une suspension des droits de visite de la petite et de la fratrie. Cela bouleverse toute la famille. Cette décision prise au TE se fait « au mépris » de l'exercice de l'autorité parentale et de la mission de suivi de placement confiée à l'ASE par le même magistrat. Des disqualifications mal vécues commentées dans le groupe parents/pro.

La participation de Mr et Mme au groupe de co-formation de SOS PP leur permet de reconstruire une image d'eux-mêmes, de modifier les rapports qu'ils entretiennent avec le TS en charge du suivi de placement des enfants par un changement des représentations qu'ils se font des acteurs de la protection de

l'enfance.

---

L'implication du jeune dans une rencontre psychothérapeutique n'est possible que si elle ne met pas en péril l'équilibre familial. Ce risque doit être évalué par le réseau d'accompagnement et de soin. Il devra procéder dans un ordre de travail qui rende la relation d'aide avec le jeune possible parce qu'il s'y adonne avec la bénédiction de ses parents.

Philippe Jeanmet s'adresse ainsi aux jeunes qui s'automutilent « Tu as sûrement de bonnes raisons de te faire tant de mal, je ne les comprends pas, mais je trouve tout à fait injuste que tu aies à subir de telles douleurs ».

Cette entrée dans l'empathie, cette tentative de comprendre à quels sacrifices s'est livré le jeune qui rendra possible le soin s'il est « autorisé » par la famille.

Le succès sera au RdV si les soignants, accompagnateurs, éducateurs, intervenants familiaux travaillent dans cette multi-dimensionnalité bienveillante.

Cela demande une entrée en « pratique de réseau ». Elle doit se pratiquer dans un engagement des participants à donner et recevoir sur ce que les uns et les autres ne peuvent voir d'eux-mêmes, dans un échange dont l'exercice d'une saine et bienveillante tierceté circulante est de mise. Elle prend sens et son efficacité, si le réseau est tricoté à partir de la famille, de son propre réseau.

## Annexe

### Rencontres familles/ professionnels. Tissage d'humanité.

Les familles qui s'adressent à SOS Petits Princes sont en demande lorsqu' elles craignent, à tort ou à raison, perdre leurs droits et leurs moyens face à la Protection de l'Enfance qu'elles ne peuvent, pas encore, considérer comme une aide. Elles se sentent « désignées », dénigrées, disqualifiées. Telles qu'elles sont envisagées, elles se persuadent d'être mauvaises, néfastes, toxiques. Bien souvent la qualité des rencontres avec les professionnels de la Protection de l'Enfance semble leur confirmer ce qui souvent n'est qu'une impression. Si c'est une interprétation, ce n'en est pas moins leur vécu.

En face d'elles, des personnes bousculées, heurtées dans leurs valeurs, leurs croyances par les faits portés à la connaissance de la Justice par le signalement. Parfois même, des personnes authentiquement empathiques mais perçues comme bras armé d'une (in)-Justice qui, souvent à raison, bouscule les familles.

SOS petits princes n'est sollicité que dans ces rencontres dont les prémisses ne peuvent que les conduire à l'échec.

SOS Petits princes, édifié par des parents pour des parents, s'est donné comme mission d'apporter du soutien à cette « impossible » rencontre.

Quatre assemblées de vingt à trente personnes se sont tenues dans une salle de fêtes de Denain (59). Disposées en cercle, pour moitié des parents, pour l'autre des professionnels d'AEMO et de l'ASE. Pas de frontières. Le local est mis à disposition par l'autorité communale. Le terrain est volontairement neutre. L'invitation est lancée par SOS Petits princes. Pas de table pour faire rempart entre l'une ou l'autre catégorie de personnes. Une vingtaine de femmes et d'hommes invitée à penser une rencontre qui renonce à traiter des questions personnelles.

Naturellement la question du dénominateur commun entre les uns et les autres sera fédératrice de cette assemblée. Déshabillés des oripeaux des appartenances, ne reste que la citoyenneté. C'est l'égalité de valeur de la personne qui se profile dans ce cercle même si parfois les uns et les autres « s'encostument » dans un vocabulaire qui les distingue.

Curieusement l'artifice ne prend pas. Les idées et les émotions prennent le devant sur cette scène. Au terme de la quatrième rencontre, à l'issue de la première saison, à l'unanimité tout le monde en redemande. Une humanité réconfortante semble avoir opéré. Le petit café/gâteaux proposé par les parents en fin de rencontre offre une occasion de lâcher ce que le grand cercle n'a pu entendre.

C'est l'égalité d'humanité et de citoyenneté qui préside à ces rencontres. Une position existentielle nécessaire pour entrer dans une authentique empathie, passage obligé pour une relation d'aide. L'être prend place dans le cercle, quels que soient les actes que les uns et les autres auraient à regretter. Cette position, les tenants de l'analyse transactionnelle l'énoncent comme suit : « Je suis une bonne source de bonnes choses pour moi-même et pour les autres, Tu es une bonne source de bonnes choses pour toi-même et pour les autres ».

Ainsi au travail, il me semble que ce cercle est générateur d'une humanité durable. Les professionnels présents et acteurs dans cette rencontre nous diraient sûrement qu'ils n'envisagent plus les usagers du service mais qu'ils se mettent en position de contenir mots et émotions d'une personne. Une posture professionnelle qui « autorise » un autre regard par la famille sur ses fonctionnements. .

Les familles dénoncent des agissements de professionnels intolérables.

Est-ce l'écoute dont le cercle lui fait cadeau qui permet à la famille d'entrer dans un regard empathique sur la position difficile du professionnel ? Est-ce ce même cercle qui exprime de grandes et nobles attentes à l'égard du professionnel pour qu'il abandonne ses défenses et se mette à l'écoute ?

Ce cercle se met à fonctionner comme on aimerait que se vive la commission enfance devenant ainsi le premier tiers du professionnel de l'Enfance en détresse.

Il est donc question d'un cercle de citoyens au service des uns et des autres dans la mise en œuvre de la citoyenneté de chacun. On est loin d'une logique de prestataire à l'égard d'un usager, objet de travail d'un travailleur social. Nous sommes dans une offre du service public à un citoyen pour qu'il développe toute l'humanité et la citoyenneté dont il est capable. L'égalité préside à cette rencontre. Elle est constitutive de la relation d'aide. Serait-ce de la manière dont le travailleur social se figure la famille que s'alimente la représentation que la famille se fait du service public et de son travailleur social. C'est dans cet interstice relationnel et subjectif que les parents relais, aidés par des permanents de SOS petits princes contribueront à soutenir l'indispensable alliance entre parents et professionnels. Il s'agit d'un travail de décontamination des émotions qui entrave à cette alliance. Tant que la famille s'accroche à la colère elle ne peut envisager l'aide du travailleur social. Des dires des participants, ces rencontres parents/professionnels font tomber les défenses des uns et des autres.

Ce n'est pas un hasard si la première thématique de ces rencontres évoquait l'écrit des professionnels à destination des autorités administratives et judiciaires. On y échangeait sur des recommandations de 1995 qui suggèrent d'aider la famille à réaliser elle même le rapport destiné à l'autorité. Actrice dans la rédaction des observations sur ces compétences et ses faiblesses, avec l'aide précieuse du professionnel, voilà qu'elle élabore le plan d'aide dont elle a besoin pour construire autrement ses rapports familiaux. Une posture professionnelle que soutiennent ces rencontres. Un membre de la direction territoriale, DT, nous rappelle que c'est là toute la philosophie du PAE (projet d'action éducative).

1.L'intervention sociale d'aide à la personne. Conseil Supérieur du Travail Social. 1995 Luc Fouarge